

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE,
DE L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 041 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI N° 036-2015/CNT
DU 26 JUIN 2015 PORTANT CODE MINIER DU
BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée **Esther BAMOUNI/KANSONO**, rapporteure.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 19 juillet, de 11 heures 10 minutes à 12 heures 03 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso.

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis, a désigné la députée Esther BAMOUNI/KANSONO pour participer aux travaux de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les lundi 17 et mardi 18 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite commission.

En prélude aux travaux de la CDD, la CGSASH a organisé, le vendredi 16 juin 2023 de 11 heures 05 minutes à 12 heures 32 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CDD.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

La députée rapporteure a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du gouvernement

Le Gouvernement était représenté par messieurs Simon Pierre BOUSSIM et Emile ZERBO, respectivement ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières, et ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de trois points :

- contexte du projet,
- justification du projet,
- présentation du texte proposé.

L'intégralité de l'exposé des motifs est contenue dans le rapport de la CDD, saisie au fond.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Parmi ces préoccupations, celles de la CGSASH ont porté sur :

- les raisons qui justifient l'alimentation du Fonds de soutien patriotique par le Fonds minier de développement local ;
- l'opportunité, au regard des principes généraux de droit, de réviser une loi pour résoudre un problème circonstanciel étant entendu que le Fonds de soutien patriotique est appelé à disparaître après guerre ;
- l'enjeu des terminologies « décret pris en Conseil de ministres » et « décret en Conseil de ministres » ;

- l'assurance que le Gouvernement peut apporter à la Représentation nationale de l'utilisation effective des fonds dédiés aux collectivités territoriales au niveau des secteurs sociaux ;
- les mêmes finalités du Fonds de soutien patriotique ainsi qu'à la contribution pour l'effort de paix ;
- l'absence du décret portant création du Fonds de soutien patriotique accompagnant le présent projet de loi ;
- la part contributive du Fonds minier de développement local transférée aux collectivités locales en faveur du secteur social ;
- le taux d'absorption du Fonds minier de développement local affecté aux collectivités.

Les réponses à toutes ces préoccupations figurent dans le rapport général de la Commission saisie au fond.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission du développement durable fait par la députée rapporteure, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que l'adoption du présent projet de loi portant modification de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso permettra au Gouvernement de :

- disposer d'un texte législatif prenant en compte les dispositions de l'article 4 du décret portant Fonds de soutien patriotique (FSP) ;
- prendre en compte la part contributive du Fonds minier de développement local dans le financement du Fonds de soutien patriotique.

Par ailleurs, la CGSASH, convaincue que le présent projet de loi modificative contribuera effectivement d'une part, à la réalisation des missions assignées à la Transition à travers le rétablissement et le renforcement de la sécurité du territoire national et d'autre part, à apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire, émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 19 juillet 2023

La Présidente

La Rapporteur

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Esther BAMOUNI/KANSONO

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2 ^{ème} Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	KY Drissa	Membre
5.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
6.	GUIGUIMDE Wend pouré Patrice Laurent	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	BALBONE Boubacar	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	SOME Yiompouén Aimé		x
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		x
3.	BARRY Moctar Sidiki		x
4.	TINDANO Y. Arnaud		x

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire

